Le Loroux-Bottereau

CONSEIL MUNICIPAL 2018

3 Juillet 2018

Approuvé le 25 Septembre 2018

Le trois juillet deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CORBET Paul, Maire.

Convocation : 27 juin 2018
Nombre de membres : en exercice : 28
convoqués : 28
présents : 23

CORBET Paul - MEILLERAIS-PAGEAUD Nathalie - BARRÉ Didier - DAVIOT Amélie - ROUSSEAU Gérard - VIVANT Mathilde - ROCHET Bernard - LOUÉDEC Didier - LAUDRIEC Annick - CHATREAUX Céline - LE CONTEL Martine - BLANCHÉ Véronique - COUILLAUD Romain - HOUDIN Isabelle - GAUTIER Hervé - BARBIER Dominique - LARCHER Valérie - SÉCHER Réjane - RIVERY Emmanuel - POUPARD-GARDÉ Sylvie - GOMBERT Martial - NIEL Claudie - DUPONT Willy.

Étaient absents excusés : 5 - DE MIRANDA Myriam (pouvoir remis à Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD) - PAUVERT Maryvonne (pouvoir remis à Didier BARRÉ) - GUILLOU Philippe (pouvoir remis à Isabelle HOUDIN) - AHOULOU Pierre (pouvoir remis à Sylvie POUPARD-GARDÉ) - HUBA Sylvie (pouvoir remis à Didier LOUÉDEC).

Secrétaire de séance : Hervé GAUTIER.

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Création d'une commune nouvelle par regroupement des communes du Loroux-Bottereau et de Saint-Julien de Concelles

Présentation par Mr Le Maire

Lors du conseil du 30 janvier 2018 les élus ont voté la réalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunité d'un rapprochement avec la commune de Saint Julien de Concelles.

Considérant l'ensemble du projet mené depuis cette date (cf support joint) et le travail du Comité de Pilotage qui s'est réuni lors des réunions des 19 février, 12 mars, 26 mars, 9 avril, 23 avril, 28 mai, 11 juin et 25 juin 2018,

Considérant les diverses réunions des élus des deux communes sur les perspectives d'un territoire commun et la faisabilité d'un rapprochement, les réunions préalables des conseils municipaux, les réunions publiques de restitution de l'étude tenues dans chacune des deux communes,

Considérant les différentes actions d'information, de consultation et de restitution de l'étude auprès de la population mises en place,

Il convient désormais de valider ou non le principe de création d'une commune nouvelle au 1er janvier 2019 (date règlementaire pour les élections de 2020).

Les conseillers de Saint-Julien de Concelles sont également invités à statuer sur ce principe à leur conseil de ce soir 3 juillet 2018. Il est précisé par ailleurs, qu'en cas d'accord sur le principe d'un rapprochement entre les 2 communes, les travaux menés jusqu'en 2020 pour la mise en œuvre de

cette nouvelle entité se feront dans le cadre de travaux collégiaux et réguliers avec l'ensemble des conseillers communaux et avec la mise en place, le cas échéant, d'ateliers citoyens, associant ainsi en profondeur la population lorousaine et concelloise à la démarche.

DEBAT

Paul CORBET : le temps de la décision est arrivé. En tant qu'élu, la décision est compliquée, les enjeux sont importants tant pour les élus, que pour les populations du Loroux-Bottereau et de Saint Julien de Concelles.

Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD : chacun a tenté, sur ces derniers mois, et selon la place qu'il occupait, de se faire une opinion sur ce projet de rapprochement.

Le fait est, nous avons un territoire avec des points communs. Pour citer Robert Louis Stevenson : « l'important n'est pas tant la destination, que le voyage lui-même ».

Il faut remercier l'ensemble des participants à tous les ateliers, car chacun a, en fonction de son niveau et ses disponibilités, mis de l'énergie dans ces quelques mois de travail, courts et concentrés. Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD souhaite que ce voyage, qui a pu être fait, ensemble, avec les élus de Saint Julien de Concelles, n'est que le prémice d'une aventure pour demain.

C'est effectivement une décision difficile à prendre. Il faut aussi être à l'écoute de nos citoyens.

Ce travail en commun a permis de mieux nous connaitre, et nous reconnaitre.

Martial GOMBERT rejoint les propos de Nathalie, et a apprécié ce travail commun. Ce travail a pu montrer des opportunités, sur le plan urbanistique, mais aussi en termes de développement entre les deux communes, qui ont des histoires très différentes.

Cela a aussi permis de commencer à connaitre certains conseillers municipaux concellois, avec des échanges intéressants.

Il n'est pas possible de tirer un trait sur deux siècles d'histoire.

Cela n'est pas seulement une opportunité ou le sens de l'histoire... il n'y a rien à perdre à prendre plus de temps, et à examiner plus en détails certains sujets qui ont été survolés.

Celui-ci n'est pas inquiet sur demain ; il faut faire confiance au temps. La destination est intéressante, mais il ne faut pas le faire trop vite.

Le groupe « Réalisons Ensemble Le Loroux » votera « non », mais pas sur le principe ; il ne faut pas que les élus de Saint Julien de Concelles considèrent que c'est un refus de travailler avec eux.

Claudie NIEL ajoute que tous les élus n'ont pas tous été à la même enseigne. Les membres du Copil sont sûrement plus sensibles au dossier que les conseillers qui n'ont partagé que les ateliers élus (deux fois 3h). Il faut plus de maturation.

Il n'a pas été évoqué, non plus, comment serait poursuivi le travail commencé ? Comment associer les citoyens à cette décision ?

Annick LAUDRIEC considère que les sujets ont été survolés, et qu'elle n'a rien appris au sein des ateliers.

Didier LOUEDEC précise que l'objet n'était pas de définir un projet mais de faire un état des lieux, et voir si cela était faisable. Rentrer dans les détails est un vrai projet politique qu'il convient de définir dans un second temps. Les sensibilités de chacun sont différentes, les projets seront différents, l'étude devait démontrer s'il y avait une réelle opportunité à se rapprocher, sans rentrer dans les « détails ».

Claudie NIEL répond que le projet est faisable. La boite est intéressante, mais il faut savoir ce que l'on y met dedans !

Il n'a pas du tout été évoqué de qui « mène la danse » si la fusion est votée, pendant les 1 an ½ de transition ?

Didier LOUEDEC : il y a des choix en tant qu'élu à assumer. Il faut anticiper. Arriver à ce niveau de population, il est important de peser, pour avoir des équipements plus importants qui correspondent plus aux services d'aujourd'hui….

C'est une réelle opportunité. C'est aussi une rencontre avec d'autres élus, qui travaillent aussi beaucoup dans leur commune, et qui ont envie d'avancer. La perspective d'avoir un territoire plus grand, plus équilibré, avec des richesses comme le plan d'eau du chêne, la proximité de la Loire, la proximité de Nantes, le Vignoble, proximité de Clisson et des Mauges, est intéressante.

Il est certain qu'il aurait été préférable d'avoir davantage d'ateliers de concertation.

Les retours de la population, de l'ordre de 777 réponses sur 1 600 questionnaires envoyés, restent faibles ; C'est difficile d'associer la population qui n'a pas le même niveau d'informations que les élus.

Cette fusion est un élan pour la population ; c'est aussi l'opportunité d'avoir plus de moyens, plus rapidement. C'est un vrai plus pour la commune, sur le plan culturel par exemple.

Tout le monde est d'accord mais les élus vont voter contre.

Claudie NIEL : effectivement tout le monde est d'accord sur l'idée, mais l'idée doit se construire ; il s'agit d'une première pierre. Cela ne nous empêche pas de continuer de construire ensemble, de travailler sur des projets, et pourquoi pas l'évènementiel…

Martial GOMBERT reste persuadé que cela doit se préparer. Il faut définir un projet de territoire, et définir quel type de choses on peut faire ensemble.

Le temps a manqué ; certaines questions restent sans réponses : cela change quoi d'être 15 000 habitants, en termes d'organisation ? cela change quoi d'être 29 élus et plus 2 fois 29. Le travail n'est pas le même sur une commune plus importante, le rapport aux associations est différent…

Nous n'avons pas eu le temps, par exemple, d'aller voir comment se sont passées des fusions ailleurs. Nous ne sommes pas à cinq ans près pour faire des projets ensemble.

Paul CORBET constate que Saint Julien de Concelles avait depuis plus longtemps mûri les intérêts de cette fusion. La réflexion est différente entre les deux communes. Quand on évoque l'aspect financier, cela représente une hausse de la fiscalité de 70% pour les lorousains. Cela n'est pas neutre.

Didier LOUEDEC : une augmentation sera nécessaire dans tous les cas, quelle que soit l'avenir.

Mathilde VIVANT : une hausse de la fiscalité sera mieux acceptée par la population s'il s'agit d'une hausse « normale » et non une augmentation liée au rapprochement des communes.

Paul CORBET : ceci ne doit effectivement pas être un argument bloquant. D'autant plus que cela aura un impact moindre, du fait de la disparition de la taxe d'habitation. Le global d'impôts du citoyen n'augmente pas.

Très partisan de la fusion au début de cette étude, aujourd'hui mon vote suivra l'avis de la majorité du groupe.

Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD : la réflexion est portée depuis bien plus longtemps à Saint Julien de Concelles.

L'objectif de ce voyage est bien de construire des choses ensemble.

Claudie NIEL : il est également regrettable que le conseil municipal de Saint Julien de Concelles ne soit pas venu consulter le conseil municipal du Loroux afin d'expliquer le cheminement de leur réflexion.

Didier LOUEDEC précise, pour les personnes qui sont dans la salle, que le débat a déjà eu lieu entre élus (il ne s'agit pas de cacher les débats), et qu'il a été convenu avec Saint Julien de Concelles que le vote aurait lieu simultanément.

Celui-ci sollicite, vu l'enjeu, un vote à bulletin secret

Claudie NIEL regrette qu'il n'y ait que deux possibilités sur le vote : pour ou contre. Il aurait été bien qu'une troisième possibilité soit offerte.

Vote à bulletin secret : 22 voix contre, 4 voix pour et 2 abstentions

Le vote de Saint Julien de Concelles est annoncé : 25 voix pour, et 4 voix contre.

Paul CORBET invite l'ensemble des élus à voter sur la continuité du travail avec la Commune de Saint Julien de Concelles. L'ensemble des conseillers fait le vœu commun pour la continuité d'un travail commun.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE

Organisation des services
petite enfance – enfance – jeunesse au 1er septembre 2018

A partir du 1er septembre 2018, la municipalité reprend la gestion des services d'accueil précédemment organisés par l'association Pluri'L : accueil périscolaire, accueil de loisirs et multi-accueil.

Le court délai pour cette reprise des services impose une organisation qui reprend les principes de l'organisation actuelle de l'association Pluri'L.

La municipalité se base donc sur le règlement de fonctionnement de l'association Pluri'L pour appliquer des conditions identiques en termes d'horaires, lieux d'accueil et tarifs. Cette base applicable au 1er septembre pourra être retravaillée en cours d'année et, le cas échéant, sera soumise lors d'un prochain Conseil Municipal.

L'accueil périscolaire (APS) sera proposé les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h50 et de 16h20 à 19h00. Le relais sports et loisirs, service complémentaire à l'APS du soir, continuera de proposer l'accompagnement des enfants vers les activités organisées par nos partenaires et inversement.

L'accueil de loisirs du mercredi sera proposé de 9h00 à 18h00 avec la possibilité de venir au péricentre dès 7h30 et jusqu'à 19h00. Les enfants seront accueillis en journée ou en demi-journée avec ou sans repas.

L'accueil de loisirs pendant les vacances de l'année scolaire 2018-2019 sera également proposé. Les modalités restent à définir.

Le service de multi-accueil continuera à fonctionner selon les mêmes modalités que l'organisation actuelle.

Il est proposé au conseil municipal de voter sur ces principes d'organisation des services petite enfance-enfance-jeunesse.

DEBAT

Claudie NIEL ne comprend pas l'objet de cette question, dans la mesure où les modalités de reprise des missions sont identiques.

Par ailleurs, pourquoi ne pas avoir pris l'orientation de travailler avec l'association jusqu'au mois de juin 2019, en faisant un avenant à la convention, comme indiqué dans l'article de presse récemment paru. Cette orientation n'avait d'ailleurs jusque-là jamais été évoqué en Copil par Amélie.

Amélie DAVIOT précise que l'association est restée sur cette décision de cesser ces activités au 1er septembre prochain.

Par ailleurs, et pour répondre à la demande de Claudie NIEL concernant le foyer ados, Amélie DAVIOT précise que les services assurés à la rentrée seront les services prioritaires.

Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD rappelle l'importance de mettre en place, pour les familles et les enfants, des services qui doivent fonctionner à la rentrée.

Amélie DAVIOT informe que les inscriptions et la facturation fonctionneront de manière différente.

Claudie NIEL demande si un recrutement est envisagé pour aider les agents de la collectivité pour palier à la charge de travail supplémentaire qui les attend pour toutes ces inscriptions.

Claudie NIEL et Martial GOMBERT regrettent tout ce gâchis.

Claudie NIEL précise qu'elle a voté « pour » uniquement pour les familles et les enfants.

Vote : 24 voix pour, et 4 abstentions (Emmanuel RIVERY – Sylvie POUPARD-GARDE et pouvoir de Pierre AHOULOU – Réjane SECHER).

QUESTION SUPPLEMENTAIRE

Modification du tableau des effectifs

Suite à la décision de l'association Pluri'L de cesser ses activités au 1er septembre prochain, il y a lieu de procéder à la création des emplois correspondants au tableau des effectifs du personnel communal.

Aussi, il vous est proposé de créer l'ensemble des emplois, selon le retour favorable de chaque agent de l'association, pour intégrer le personnel municipal, selon les catégories correspondantes à leur emploi actuel (A,B,C).

DEBAT

Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD énonce que, pour ne pas ralentir la possibilité de recruter le personnel de l'association, il convient de valider la modification des effectifs de la Collectivité pour le 1er septembre prochain. L'envoi des courriers s'effectuera à l'ensemble du personnel semaine prochaine, avec un délai de réponse fixé à un mois.

Un recrutement est actuellement lancé pour un directeur Enfance Jeunesse.

Didier LOUEDEC précise que le directeur actuel, qui avait annoncé son départ par voix de presse, est toujours en place et ne manifeste pas son intention de démissionner.

Emmanuel RIVERY : le nombre de salariés, le nombre de bénévoles est-il connu de la collectivité ; quel est le potentiellement le nombre de personnes qui vont être réembauchées par la collectivité ?

Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD informe que l'obligation de la collectivité est de proposer à tous les salariés de Pluri'l une reprise de leur contrat, ce qui représente une soixantaine de salariés en tout, 35 en équivalent temps plein. L'ensemble des salariés sera destinataire d'une proposition par

courrier, avec une reprise en CDI ou dans la fonction publique territoriale. Si le salarié ne souhaite pas donner suite, il sera procéder à un licenciement, financé par la Collectivité.

Les bénévoles ne seront bien entendu pas remplacés.

Tous les salaires seront maintenus, excepté ceux qui auront atteint le maximum du niveau du cadre d'emploi.

Il conviendra d'ajuster après le retour de l'ensemble du personnel.

Martial GOMBERT fait état d'une conversation qu'il a pu avoir avec Christophe AUDOUIN à Saint Julien de Concelles, il est toujours complexe d'intégrer les bénévoles. C'est effectivement différent d'être usager et adhérent.

Aujourd'hui, on sait ce que cela coûte avec Pluri'l, mais demain, il sera difficile d'avoir une visibilité sur ce que cela coutera. De même, la collectivité aura-t-elle la capacité de délivrer un rapport d'activités ?

Emmanuel RIVERY : est-ce que les membres du Comité Technique sont conscients de la charge de travail supplémentaire ?

Martial GOMBERT évoque également l'éventuelle création d'un demi-poste pour la paie…

Paul CORBET répond que la collectivité a déjà des agents en poste, dont ce sera le rôle (Flore PALLARDY à la direction des services à la population, et les services RH de la mairie).

Vote : 26 voix pour deux abstentions (Emmanuel RIVERY – Willy DUPONT).

QUESTION SUPPLEMENTAIRE

Création d'un service commun RGPD et conventionnement avec la CCSL

Le règlement européen 2016/679 dit ''RGPD'' est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont les collectivités disposent et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission entre la CCSL et ses communes membres présente un intérêt certain.

La CCSL propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Il vous est proposé :

- de mutualiser le service Protection des Données comme service commun à l'échelle de la CCSL ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes et tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la règlementation européenne et nationale en la matière ;

- de désigner le Délégué à la Protection des Données de la CCSL comme étant celui de la commune.

La participation au service commun de protection des données dans le cadre de la nouvelle règlementation européenne s'élèvera à 2 340 euros.

DEBAT

Vote : 28 voix pour.

INFORMATIONS DES COMMISSIONS

Commission Communication et Information

Pot de l'amitié le dimanche 8 Juillet à 11h, pour le départ en retraite de Mr Mathelier, associé à Mme Corbineau, primeur depuis 1963 sur le marché du Loroux,
La reprise est assurée à compter du mois d'aout.

Commission Sports et Vie Associative

Prochain rendez-vous, le forum des associations, le 8 septembre, avec un bonus cette année, sous réserve de l'acceptation du comité directoire des sapeurs-pompiers, qui proposerait de faire le jour du forum de la formation gratuite diplômée aux premiers secours (une trentaine de personnes pourraient être formées).
La fédération d'athlétisme nous a informés que la piste d'athlétisme du Loroux pourrait désormais être homologuée, suite à de nouveaux règlements.

Commission Culture Animation et Vie Associative

Feu d'artifice le 13 juillet 2018,
Changement d'horaires de la Médiathèque à la rentrée 2018-2019,

Commission Action Sociale

Le CCAS a validé la mise en œuvre à partir du 1er septembre prochain de la Bourse au permis,
Le Pass'sports, loisirs est disponible au CCAS,
Le prochain Bon Plan Culture sera proposé dans le cadre du prochain concert Crescend'Oh.

Commission Bâtiments, Voirie et réseaux

Les travaux Rue Guillaume Botterel seront finalisés fin du mois de juillet.
Les travaux Rue de la Loire continuent sur la période estivale.

Levée de la séance à 21h30
Prochain conseil deuxième quinzaine de septembre